

# FÉDÉRER

le **bulletin** des **psychologues** et de la **psychologie**

n° **82**  
janvier  
2016

## ÉDITO

Le Code de déontologie et sa réglementation,  
une double consultation, et trois défis plus un

## ASSOCIATION

Association pour la Recherche et l'Intervention  
Muséale en Psychologie - ARIMEP

## PRATIQUES

Assistance psychologique à distance par téléphone  
et internet : de nouvelles pratiques à explorer  
au regard de la déontologie

## INTERVIEW

« L'Engagement par tous les temps »

**CODE DE DÉONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES**  
**Consultation du GIRéDép :**  
**à vous de vous exprimer**



# SOMMAIRE



## ÉDITORIAL

*Le Code de déontologie et sa réglementation, une double consultation, et trois défis plus un*

Benoît Schneider

4

## MOT DE LA RÉDACTION

*Une nouvelle année*

Céline Parisot

5

## RÉGIONS

### GUADELOUPE

*Crise et dépassement*

Françiane Convery

6

### LIMOUSIN

*Les prochains rendez-vous en Limousin*

7

### LORRAINE

*Une nouvelle journée d'étude à venir*

7

### PACA - PÔLE PROVENCE

*Le bilan*

8

### PAYS DE LA LOIRE

*Conférence et assemblée générale*

8

## DÉONTOLOGIE

*Réglementation de la Déontologie :  
La consultation nationale du GIRéDÉP*



9

## ARTICLES



10

ÉDUCATION NATIONALE

*Aux organisations  
du « groupe des neuf »*

Caroline Villaret  
et Jacques Garry

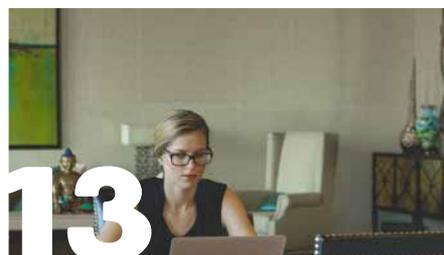


12

ÉDUCATION NATIONALE

*Pour les psychologues  
de l'Éducation  
nationale,  
le chemin  
est encore long !*

Jacques Garry



13

PRATIQUES

*Assistance  
psychologique à  
distance par téléphone  
et internet :  
de nouvelles pratiques  
à explorer au regard  
de la déontologie*

Maria Ouazzani

## LES BRÈVES

### ADHÉSION FFPP

*Campagne 2016*

Céline Parisot

16

### INTERVIEW

*Aline Morize-Rielland :*

« *L'Engagement par tous les temps* »

Caroline Garbaye

17

### FPH

*Un concours sous haute tension...*

Gladys Mondière

19

### RESSOURCES

*Dossier suite aux attentats à retrouver sur le site de la Fédération*

20

### ASSOCIATION

*Association pour la Recherche et l'Intervention Muséale en Psychologie (ARIMEP)*

21

### INTERNET

*MOOC : Introduction à la Psychologie*

22

### ASSOCIATION

*Maman Blues*

22

## TRIBUNE LIBRE

*Je suis venue te voir parce que je vais mal.*

Inès Pélissier

24



## FORMATIONS & CONFÉRENCES

### EPEP

*Prochaines formations 2016*

26

### CONFÉRENCES NATIONALES

« *À la découverte de la psychologie d'aujourd'hui* »  
*Nouveau cycle à Limoges*

29

*Agenda FFPP*

30

### LIBRAIRIE - MAGAZINES

*Dans les kiosques ce mois-ci*

31



## FÉDÉRER

*Le bulletin des Psychologues et de la Psychologie*

Volume n°82 - janvier 2016

### Directeur de la publication

Benoît Schneider

### Rédacteur en chef & Secrétaire de Rédaction

Céline Parisot

### Comité de rédaction

Gladys Mondière,  
Claire Silvestre-Toussaint  
Karin Teepe,  
Emmanuelle Truong-Minh.

### Relecture

Madeleine Le Garff,  
Inès Pelissier,  
Véronique Griffiths  
Marie-Françoise Puget,  
Marie-Jeanne Robineau.



Fédération Française  
des Psychologues et de Psychologie

### Siège social

77, Rue Decaen, Hall 10  
75 012 Paris

### Bureaux

71, Avenue Édouard Vaillant  
92 774 Boulogne-Billancourt Cedex

Tél : 01 55 20 54 29 - Fax : 01 55 20 54 01

E-mail : [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

[www.psychologues-psychologie.net](http://www.psychologues-psychologie.net)

[www.ffpp.net](http://www.ffpp.net)

N° ISSN : 1961-9707

# LE CODE DE DÉONTOLOGIE ET SA RÉGLEMENTATION, UNE DOUBLE CONSULTATION, ET TROIS DÉFIS PLUS UN

**Benoît Schneider**

Professeur de psychologie,  
Psychologue, n° ADELI: 54 93 01 86 9  
Président de la FFPP

**A**u moment où cet éditorial est publié et diffusé, nous sommes au cœur d'une double démarche de consultation sur le devenir de notre Code de déontologie.

Suite à l'actualisation du Code de 2012 et aux travaux du Groupe Interorganisationnel pour la Réglementation de la Déontologie des Psychologues (GIRéDéP), les organisations de ce Groupe invitent leurs membres à un vote interne; le GIRéDéP propose par ailleurs, par la voie de son site, une consultation ouverte à l'ensemble des psychologues et à leurs organisations.

Cette consultation porte sur quatre registres essentiels :

- réaffirmer le principe d'une volonté de réglementation de la déontologie, et ce hors recours à un ordre. Notre choix initial de 2008 était basé sur un vote inter-organisationnel :

il est apparu important de demander aux psychologues de confirmer ce choix d'alors au moment-même où ils sont sollicités pour préciser les contours d'un dispositif de traitement d'une déontologie « réglementée » ;

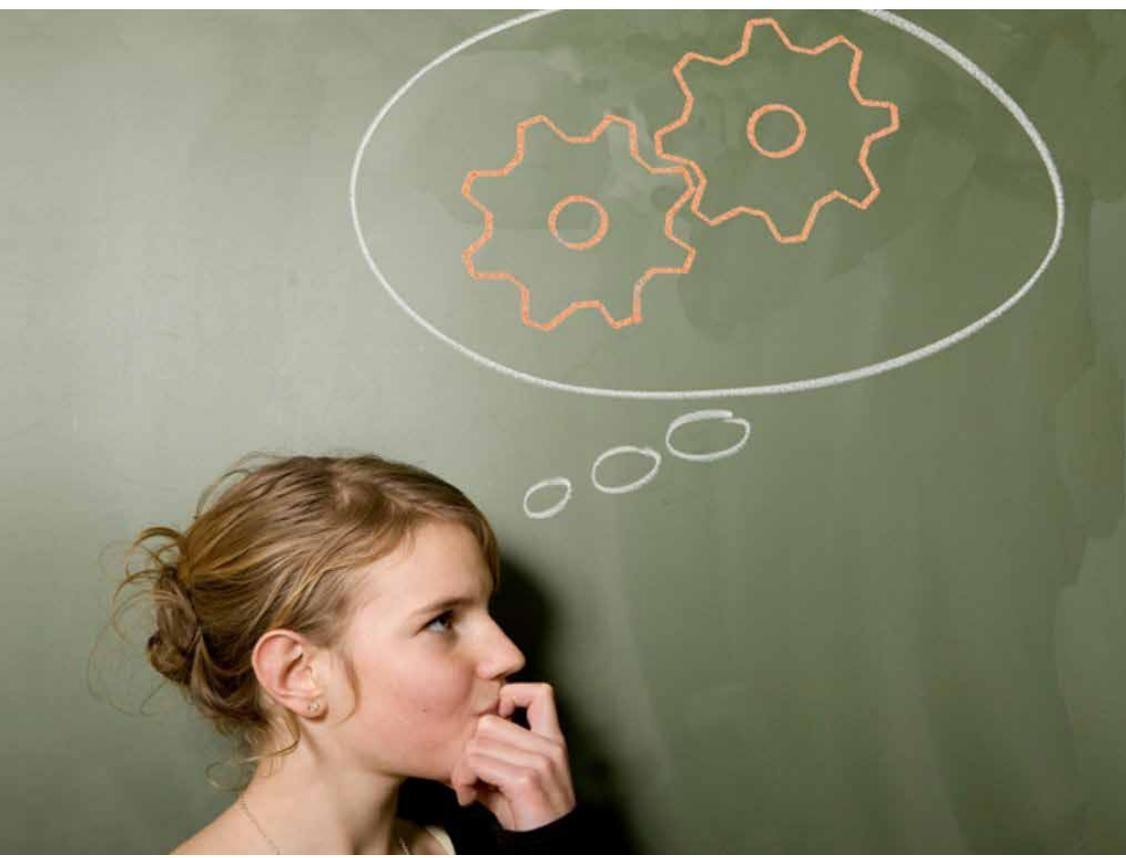
- définir le principe de représentation d'une structure d'accompagnement de cette réglementation (structure d'état ou structure relevant de la seule responsabilité des psychologues) ;
- préciser les niveaux de compétence de cette structure ;
- déterminer le type de représentation des psychologues au sein de la structure.

Le **premier défi** réside dans notre capacité à finaliser le processus démocratique de cette consultation ; il

implique la participation la plus large qui soit de tous les psychologues et de la diversité de leurs champs et lieux d'exercice.

Cette consultation a lieu alors même que se déroulent, dans les différents champs de la psychologie, des moments essentiels d'orientation pour la profession.

Le Code est inscrit dans la convention collective des psychologues de Pôle-emploi d'une part et d'autre part dans celle des psychologues de l'Enseignement catholique regroupés pour nombre



d'entre eux au sein de l'ANPEC, association membre de la FFPP. Ces deux conventions sont actuellement fragilisées et le Code est au cœur d'enjeux articulés à cette fragilisation et des actions de défense sont menées. Les psychologues de la Police nationale viennent d'être mis en cause dans leurs fonctions et pratiques au sein de leur institution : la FFPP s'est appuyée sur un avis qu'elle a sollicité auprès de la CNCDP pour défendre le Syndicat des Psychologues de la Police Nationale, membre lui aussi de la FFPP. Cette action s'est soldée par un succès (cf. **Fédérer n°78**).

Dans le champ de la santé, l'expérimentation en cours au sein de FPH pour promouvoir des structures de représentation de la profession arrive à son terme ; elle devra inclure dans son projet la référence au Code. Dans le champ de l'Éducation nationale, le nouveau statut des psychologues de l'éducation est en phase de rédaction ; le Code doit y trouver sa place, et la référence au Code devra s'inscrire dans la définition des conditions et des contenus de formation.

Il n'est pas de contexte où la référence au Code n'ait d'effet sur la capacité des psychologues à faire reconnaître leur démarche singulière. La référence au Code, dans tout champ d'exercice, est d'autant

plus étayable et opérante qu'elle s'articule au titre unique et qu'elle s'appuie sur notre capacité collective à le défendre.

Le **deuxième défi** réside dans la portée de notre conviction à démontrer la force de levier que représente le Code pour la profession et la discipline.

**Troisième défi** : l'issue de la consultation implique aussi notre capacité à donner un sens collectif aux résultats de cette consultation : faire sens doit s'appuyer sur un débat national. C'est pourquoi les organisations du GIRÉDÉP donnent rendez-vous à cette fin à tous les psychologues et toutes leurs organisations en mai prochain, pour penser et promouvoir la poursuite de notre démarche.

La FFPP s'autorise un **quatrième défi**. Les étapes à venir pour obtenir une réglementation demanderont encore du temps. En son sein, la FFPP met en œuvre à titre expérimental un dispositif d'interpellation et de soutien de ses membres au regard de la déontologie, impliquant notamment une procédure contradictoire. La réflexion collective doit se nourrir d'expérience. La FFPP se donne ce défi à elle-même au profit de toute la profession.

## CONSULTATION DU GIRÉDÉP : À VOUS DE VOUS EXPRIMER

Retrouvez les modalités de la consultation dans ce numéro en page 9 et sur le site <http://www.codededeontologiesdespsychologues.fr>, rubrique « 2016 : Consultation des psychologues sur la déontologie »

## MOT DE LA RÉDACTION

# UNE NOUVELLE ANNÉE

**Céline Parisot**

Psychologue, n° ADELI : 54 93 01 81 0  
Rédactrice en chef de Fédérer

***Chaque mois, retrouvez les informations essentielles qui vous concernent. Vous pouvez également nous faire parvenir vos articles, vos brèves ou vos billets d'humeur.***

Chaque numéro de Fédérer s'appuie sur les travaux en cours menés par les membres actifs de la Fédération et tout particulièrement du Bureau Fédéral. Pour ce premier numéro de l'année je tenais à souhaiter tous mes vœux à l'ensemble des personnes qui oeuvrent pour notre profession de près ou de loin et j'invite chacun à nous rejoindre pour poursuivre avec qualité les actions menées par la Fédération.

Continuez à nous envoyer vos informations, vos propositions d'articles ou des brèves : **celine.parisot@ffpp.net**. Si vous n'êtes ni adhérents

FFPP, et/ou ni psychologues, vos informations sur vos associations ou manifestations en lien avec notre profession peuvent intéresser les lecteurs. Le comité de rédaction prendra soin de donner priorité aux propositions qui sont en lien avec l'actualité.

Pour cette nouvelle année, je souhaite que la FFPP poursuive sa route et accueille de nouveaux membres, chacun apportant sa pierre à l'édifice.

Bonne lecture à tous.



## GUADELOUPE

# CRISE ET DÉPASSEMENT

Franciane Convery

✉ guadeloupe\_ffpp@yahoo.fr

**T**enter de dépasser une crise pour mieux rebondir, telle est la question que souhaitent traiter les adhérents de la FFPP de la Guadeloupe suite à la tenue de la dernière Assemblée Plénière électorale du 20 Juin 2015. En effet, cette assemblée n'a pas permis l'élection d'un nouveau bureau et, de ce fait, l'absence de bureau nous confronte à une situation problématique. Elle instaure une perturbation dans le fonctionnement habituel et classique de la coordination.

L'histoire de la FFPP Coordination de Guadeloupe, née il y a 12 ans, a connu des événements marquants, constitutifs d'une dynamique de travail collégiale et relationnelle entre les adhérents avec un effectif réduit, mais actif et réactif.

Après la trêve des vacances, rendez-vous a été pris pour le 1<sup>er</sup> octobre 2015 par les Collèges des adhérents individuels et des adhérents inscrits dans une association, en l'occurrence l'APSYG (Association des Psychologues de la Guadeloupe) pour réfléchir aux moyens de surmonter les difficultés en cours et, peut-être, mieux rebondir. Est-il possible d'œuvrer sans nos repères classiques, d'être créatifs et inventifs, en attendant de pouvoir trouver des modalités de fonctionnement pérennes ?

Au cours de cette réunion du 1<sup>er</sup> octobre, nous avons exploré les pistes permettant un fonctionnement n'obérant pas l'avenir de la FFPP Coordination Guadeloupe qui a déjà connu une telle crise il y a quelques années. La coordination a pu la dépasser en s'obligeant à ré-interroger le cadre, le désir d'être et de faire ensemble ; sous-tendue par la question : pourquoi continuer ?

La situation actuelle vient paradoxalement souligner le dynamisme fondateur de la coordination, la plupart des membres n'ayant pas reconduit leur mandat manifestent le désir d'œuvrer mais se refusent à un fonctionnement érigé en système.

Dans l'attente d'une structuration plus pérenne, il a été convenu de réfléchir pour trouver des possibilités d'ouverture permettant de penser la crise et de continuer à élaborer hors d'un fonctionnement classique et confortable. Le réexamen des articles du règlement intérieur a donné lieu à des propositions d'articles de portée réorganisationnelle, adressées au bureau fédéral. La mise en œuvre d'un groupe de réflexion à visée clinique a été adoptée à l'unanimité.

Nous allons donc tenter de traverser cette crise ensemble et de mettre en œuvre nos capacités d'élaboration psychique pour ouvrir d'autres perspectives à cette coordination, vieille de 12 ans, ancrée dans les valeurs de la Fédération, et qui souhaite demeurer dynamique.

**Les Collèges des adhérents de la FFPP-Guadeloupe invitent donc les psychologues à les rejoindre dans cette réflexion autour de la clinique, selon le calendrier suivant (tous les 2 mois, les 3<sup>es</sup> jeudi, de 17h30 à 19h30, à la salle du PPS du CHU de Pointe-à-Pitre/Abymes) :**

- le 28 janvier 2016
- le 17 mars 2016
- le 19 mai 2016
- le 16 juin 2016

Le 21 janvier 2016, le premier thème que nous aborderons sera celui de « l'élaboration de la demande ». Nous questionnerons la position du psychologue entre la clinique du sujet et la clinique institutionnelle.

**Pour la Coordination de Guadeloupe en devenir REJOIGNEZ-NOUS !**

## LIMOUSIN

# LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS EN LIMOUSIN

✉ [ffpp.limousin@gmail.com](mailto:ffpp.limousin@gmail.com)  
🔗 portail FFPP > Onglet Régions > Limousin

**L**e vendredi 22 janvier, la coordination Limousin vous propose de venir échanger **autour des questions concernant la réglementation du code de déontologie et la consultation nationale initiée par la FFPP et le GiRéDeP**. À cette occasion, nous aurons le plaisir d'accueillir Emmanuelle Truong-Minh, secrétaire générale de la FFPP. Vous trouverez les informations pratiques sur le site de la FFPP, onglet « En Région / Limousin » et sur le Forum, onglet « Limousin ».

Après la **formation EPEP « Animateur de groupe d'analyse des pratiques »** en 2014 et celle sur « **Les écrits du psychologue** » en 2015, nous proposons à **Limoges la formation « Victimes de traumatisme : quels soins ? » les 14-15-16 mars 2016**. Si la prise en charge psychologique des personnes victimes de traumatisme est une situation fréquemment rencontrée par le psychologue, elle n'en demeure pas moins délicate à mettre en œuvre. Ces trois journées aborderont de manière très complète les spécificités de ces prises en charge. Retrouvez toutes les informations concernant cette formation dédiée aux psychologues sur le site [www.entretiensdelapsychologie.org](http://www.entretiensdelapsychologie.org).

Enfin, nous avons le plaisir d'accueillir à Limoges le premier cycle des conférences nationales « **À la découverte de la psychologie d'aujourd'hui : des premiers apprentissages aux savoirs scolaires** ». Ces rencontres auront lieu à la Bibliothèque francophone multimédia, le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois, de février à juin, de 18h à 19h30. **Pour consulter le programme, rendez-vous sur le site <http://conferences.ffpp.net>**

## LORRAINE

# UNE NOUVELLE JOURNÉE D'ÉTUDE À VENIR

✉ [lorraine@ffpp.net](mailto:lorraine@ffpp.net)  
📘 [facebook.com/groups/149101788512375/](https://www.facebook.com/groups/149101788512375/)  
🔗 portail FFPP > Onglet Régions > Lorraine

**L**es projets continuent au sein de la Coordination Régionale Lorraine. Nous invitons les adhérents et sympathisants à nous rejoindre dans l'organisation de notre **Journée d'étude qui se déroulera à l'automne 2016 sur le thème des nouvelles pratiques en psychologie, leurs implications avec les questions déontologiques**. Un appel à communication va prochainement être diffusé et nous comptons sur vous.

Ce début d'année est marqué également par la mise en place de **groupes de supervision en direction des jeunes diplômés**. La supervision est une démarche nécessaire pour proposer ensuite un accompagnement de qualité auprès des usagers. Trouver un superviseur en début de carrière n'est pas chose aisée et la démarche du « psy qui va chez le psy » peut faire peur lorsque l'estime de soi professionnelle n'est pas encore bien établie. Financièrement, c'est la galère... surtout lorsqu'on démarre à temps (très) partiel et qu'une séance de supervision individuelle peut coûter 50€ de l'heure, voire plus. Ceci est dommageable quand on pense que les premières années de pratique sont les plus délicates et que la supervision reste incontournable. Les avantages d'une supervision en groupe, au-delà du coût réduit, sont l'enrichissement à partir de l'expérience des pairs, le partage des outils et méthodes, l'entre-aide en cas de difficulté, l'ouverture sur d'autres références théoriques, moins d'emprise du superviseur sur chacun... Forte d'une expérience institutionnelle de plus de 10 ans, d'un engagement militant au sein de la FFPP depuis 2007, Céline Parisot propose un espace de supervision dédié aux jeunes diplômés.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à la contacter ([celine.parisot@ffpp.net](mailto:celine.parisot@ffpp.net)) ou à contacter la coordination ([lorraine@ffpp.net](mailto:lorraine@ffpp.net)).

## PACA – PÔLE PROVENCE

## LE BILAN

- ✉ Responsable du Pôle Provence : Claire Silvestre-Toussaint, [cst.psychologue@gmail.com](mailto:cst.psychologue@gmail.com)
- ✉ Coordinatrice du Pôle Provence : Elsa Elkerchi, [elsa.elkerchi@apeidorange.com](mailto:elsa.elkerchi@apeidorange.com)
- f [facebook.com/profile.php?id=100010922417965&fref=ts](https://facebook.com/profile.php?id=100010922417965&fref=ts)
- 🔗 portail FFPP > Onglet Régions > PACA

**E**n Janvier 2015, la Coordination Régionale PACA dont le siège se situe à Nice a impulsé la création d'un Pôle à l'Ouest de la région : le Pôle Provence. La création de ce Pôle est venue réaffirmer les missions des coordinations régionales de la FFPP : rassembler un maximum de psychologues demeurant et/ou exerçant dans le même secteur géographique afin de se rencontrer, de se connaître et de se fédérer.

De Janvier à Juin 2015, plusieurs rencontres ont eu lieu en Avignon et des projets ont émergé pour le Pôle : partage des connaissances sous la forme de sessions d'inter-formation ; organisation de conférences, de débats, de journées d'étude ; mise en place d'un groupe d'intervision ; etc.

Un premier projet s'est concrétisé en Octobre 2015 avec une demi-journée d'inter-formation qui a suscité l'intérêt de nombreux professionnels. Fort de ce succès, le Pôle prévoit déjà d'autres sessions d'inter-formation dès la rentrée 2016. Le Pôle envisage également d'étendre sa coordination sur le Languedoc-Roussillon, cette zone géographique étant particulièrement peu représentée au sein de la FFPP.

Des psychologues de tous horizons sont venus rejoindre le Pôle Provence animés par la même envie de créer des liens entre professionnels, de partager des connaissances, d'apprendre mais aussi de s'unir dans les combats à mener pour la profession. Face à l'isolement que peuvent ressentir de nombreux collègues dans leur pratique et à la nécessité impérieuse de défendre la dimension psychique du sujet, la création et le développement de pôles régionaux est à encourager et à soutenir. C'est donc avec satisfaction et optimisme que nous faisons le bilan de cette première année et avec espoir et envie que nous envisageons l'année à venir.

## PAYS DE LA LOIRE

CONFÉRENCE  
ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- ✉ [secretariat.ffpp.paysdelaloire@gmail.com](mailto:secretariat.ffpp.paysdelaloire@gmail.com)
- 🔗 portail FFPP > Onglet Régions > Pays de la Loire

**L**a Coordination Régionale Pays de la Loire vous propose une conférence **ce samedi 23 janvier 2016 autour des missions du psychologue en situation de crise, cette conférence sera présentée par Marie-Thérèse NEUILLY** (psychologue consultante en gestion de crise).

Rendez-vous est donc pris **le 23 janvier 2016 de 9h30 à 12h00 à l'université de Nantes (Chemin de la Censive du Tertre, Nantes). L'entrée est gratuite.**

Cette conférence sera suivie de l'Assemblée Générale de la coordination, un appel à candidature est ouvert pour rejoindre le bureau régional. N'hésitez pas à prolonger ce temps d'échange et à venir rencontrer la coordination. Les missions de la FFPP y seront présentée et la coordination répondra à toutes vos questions.

# RÉGLEMENTATION DE LA DÉONTOLOGIE : LA CONSULTATION NATIONALE DU GIRÉDÉP

**Communiqué GIRÉDÉP décembre 2015 :  
Annonce consultation nationale autour de la déontologie.  
Un engagement de chacun pour une profession responsable.**

**L**e GIRÉDÉP (Groupe Inter organisationnel pour une Réglementation de la Déontologie des Psychologues) avait été mandaté en 2008 par les organisations professionnelles et syndicales pour mener à bien une réflexion et une exploration des pistes envisageables pour réglementer la déontologie de la profession.

## Trois axes ont servi de base à ce travail :

- **Un objectif :** celui de la protection du public et des psychologues contre les mésusages de la psychologie.
- **Un choix de la profession** issu du vote de 2007 : celui de ne pas passer par l'instauration d'un ordre professionnel.
- **Un étayage pour la réflexion de la profession :** celui du code de déontologie de 1996 actualisé en 2012, signé par les 30 organisations syndicales et professionnelles des différents champs de la psychologie.

Le GIRÉDÉP a ainsi construit plusieurs hypothèses pour mettre en place une structure qui permettrait de rendre effective la réglementation de la déontologie des psychologues.

Les psychologues adhérents des différentes organisations signataires du code sont invités à exprimer leurs choix quant aux missions, prérogatives et limites qu'ils souhaiteraient voir attribuer à une telle instance s'ils font le choix de sa création.

Chaque psychologue pourra se positionner par rapport à ces choix qui engagent l'ensemble d'une profession.

**Vous êtes ainsi consultés pour vous prononcer sur les différentes hypothèses de travail à partir des documents fournis par le GIRÉDÉP.**



- Vous êtes adhérent d'une organisation du GIRÉDÉP : vote auprès de votre organisation jusqu'au 14 février 2016 inclus
- Vous n'êtes pas adhérent d'une organisation du GIRÉDÉP : consultation ouverte du 25 janvier 2016 au 13 mars 2016 inclus.

Pour ce faire, vous trouverez ci-dessous sur le site du GIRÉDÉP ( <http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/-2016-Consultation-des-psychologues-.html>) le questionnaire lui-même et deux documents pour vous aider à répondre :

- Les enjeux majeurs (doc GIRÉDÉP Sept 2015)
- Un tableau présentant et comparant les diverses hypothèses (doc GIRÉDÉP Sept 2015)

Et bien sûr la procédure de vote. Celui-ci est électronique

Sur la base des résultats de la consultation, nous inviterons la profession à poursuivre ce débat national de manière à le rendre le plus fructueux et le plus démocratique possible.

Comptant sur votre participation à cette consultation professionnelle fondamentale de la reconnaissance des psychologues.

## Liens directs vers les documents :

**Questionnaire**  
[http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/IMG/pdf/4-Questionnaire\\_avec\\_explications.pdf](http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/IMG/pdf/4-Questionnaire_avec_explications.pdf)

**Les enjeux majeurs de la consultation**  
[http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/IMG/pdf/les-enjeux\\_majeurs.pdf](http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/IMG/pdf/les-enjeux_majeurs.pdf)

**Détails des hypothèses**  
[http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/IMG/pdf/3-GIReDeP\\_hypotheses\\_consultation\\_20150919\\_VC.pdf](http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/IMG/pdf/3-GIReDeP_hypotheses_consultation_20150919_VC.pdf)

**Procédure de vote**  
<http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/Procedure-de-vote.html>



ÉDUCATION NATIONALE

# AUX ORGANISATIONS DU « GROUPE DES NEUF »

Caroline Villaret et Jacques Garry  
Pour la commission Éducation de la FFPP

**L**a FFPP se réjouit de la création par le ministère de l'Éducation nationale d'un corps unique de psychologues. Elle a participé comme les huit autres organisations professionnelles et syndicales à élaborer, en concertation avec les psychologues en exercice et les services du ministère, ce nouveau corps qui représente l'aboutissement d'une revendication fondamentale depuis la loi sur l'usage du titre de psychologue.

La FFPP est restée très attachée, comme la plupart des organisations professionnelles, à la mise en place d'un service de psychologie qui pourrait intervenir au sein des établissements, les modalités d'application restant bien entendu à définir avec tous les acteurs concernés et le ministère.

À ce stade de la réflexion, il paraît souhaitable de refonder le cadre de travail des psychologues des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés en redéfinissant leurs missions et en tenant compte des spécificités liées aux lieux d'exercice et à la population d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes.

Il semblerait que le choix retenu par le ministère ne tienne pas compte de cette revendication majeure car est évoqué en priorité un réaménagement à minima des structures et missions actuelles. Certaines organisations considèrent cette avancée comme le prélude à une refonte plus globale qui pourrait se faire ultérieurement.

La FFPP pense que soutenir cette position est une erreur qui peut avoir des conséquences dommageables pour l'avenir de la profession. La mobilisation actuelle des personnels permet de faire pression sur le ministère qui n'a jamais été aussi attentif aux attentes des psychologues. Il nous semble que cela représente une opportunité qui ne se représentera pas de sitôt.

Nous avons la possibilité de créer en commun un service de psychologie de l'Éducation nationale, à partir des attentes des publics et des établissements, en proposant une architecture unique du corps des psychologues, accompagné d'une réflexion sur l'organisation générale de service en adéquation à ces missions repensées.

Il ne s'agit nullement de nier les différents lieux d'activité et d'intervention des psychologues concernant les enfants, les adolescents et les jeunes dans leur environnement scolaire, éducatif et relationnel. Les exigences importantes tenant à la dimension psychologique de l'orientation professionnelle doivent être un point à traiter avec soin. Les psychologues chargés entre autres de cette activité devront être attentifs au développement de leurs moyens d'intervention qui pourraient être entamés à l'occasion de la réforme.

Actuellement un point d'achoppement existe entre les différentes organisations syndicales et professionnelles autour de la représentation des psychologues à tous les échelons de l'institution. À ce stade de la concertation, trois scénarios apparaissent :

- Un statut quo qui consisterait à conserver en l'état le système actuel de représentation et de chaîne hiérarchique, assorti ou non de modifications mineures. Cela pourrait être une solution de facilité à court terme mais quel serait le délai d'attente d'une réforme plus importante concernant la refonte de la profession ?

- La création de conseillers techniques pour les seuls psychologues du premier degré souhaitant une reconnaissance et une représentation au sein de l'institution. Leurs collègues exerçant dans le second degré conserveraient ainsi l'organisation actuelle de leur filière. La FFPP semble peu favorable à cette option car cela contribuerait à maintenir un traitement séparé au sein de ce nouveau corps.
- Une refonte complète du système représentatif et hiérarchique de ce nouveau corps. Cette restructuration nécessiterait une concertation avec les personnels afin d'élaborer les modalités du service de psychologie par bassin géographique. La présence de conseillers techniques s'envisagerait ainsi dans le cadre de cette structure et pour l'ensemble des interventions des psychologues de l'Éducation nationale, premier et second degré. La FFPP pourrait envisager de soutenir cette revendication en tenant compte des réserves des organisations syndicales qui posent la question du choix des conseillers, de leurs attributions et du contrôle de leurs activités.

Les organisations professionnelles et syndicales ont montré leur détermination à obtenir du ministère des conditions favorables et indispensables à l'exercice de la psychologie dans les établissements scolaires. La concertation doit se poursuivre et s'intensifier afin que les psychologues de l'Éducation nationale bénéficient de meilleures conditions de travail au service des enfants, adolescents et leurs familles, sans oublier les enseignants auprès desquels ils interviennent quotidiennement.

Au-delà des divergences et dans le partage de l'information, il est important de poursuivre les échanges au sein du « groupe des neuf » afin de maintenir une cohésion dans les revendications face aux exigences ministérielles appuyées parfois par d'autres organisations dont le souci - sans doute légitime - est tout autant porté vers les défenses statutaires que la défense de la profession.

La FFPP et l'AEPu ont œuvré de longue date, par l'intermédiaire du POPSyDEN et au sein du groupe inter-organisations, afin d'obtenir les avancées nécessaires et améliorer les conditions d'exercice de la profession avec la volonté d'aboutir rapidement à la création de ce nouveau corps.

**Groupe des neuf : SNP, SNES, SNUipp, UNSA, ACOP-F, AFPEN, FFPP, SFP, AEPu**

ÉDUCATION NATIONALE

# POUR LES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, LE CHEMIN EST ENCORE LONG !

Jacques Garry

Pour la commission Éducation de la FFPP

**D**epuis juillet 2015, le ministre de l'Éducation nationale a entériné la création d'un nouveau corps de psychologues, au sein des établissements d'enseignement, qui regroupe les anciens psychologues scolaires et les conseillers d'orientation-psychologues (COP). Ce corps unique comprendra deux types de spécialités, l'une intéressant les élèves du premier degré, l'autre ceux du secondaire et universitaire.

Il reste à définir les missions précises de chacune, les concours, les formations initiales et continues, les éléments d'organisation hiérarchique, etc. Tout cela se discute avec les représentants du ministère.

La dernière réunion du « groupe des neuf » le 9 décembre 2015 a permis de faire le point sur l'avancée des discussions entre chacune des organisations et les représentants du ministère (en particulier M. BELLIER).

Il en ressort que quelques points font encore débat mais que l'essentiel est acté. Cependant, il semble que les échéances du calendrier prévu initialement soient revues. En effet, pour que les concours du nouveau corps puissent avoir lieu en 2017, les derniers décrets doivent être à la signature en juin ou septembre 2016 au plus tard. Or d'autres négociations importantes se déroulent en parallèle entre le ministère et les syndicats.

Le PPRC (Parcours Professionnel Rémunérations et Carrières) s'adresse à tous les professionnels d'enseignement, et par extension aux psychologues. Le ministère attend donc les résultats des négociations avec les syndicats, qui vont s'engager prochainement, pour finaliser les décrets. Il est évident que le nouveau corps de psychologues de l'Éducation nationale devra être aligné sur les futures décisions du PPRC.

Il est donc possible que le calendrier soit bouleversé, ce qui entraînerait un report du recrutement ou un aménagement des concours ; est-ce que cela sera provisoire ?

Enfin le « groupe des neuf » montre des divergences concernant entre autres la structure hiérarchique et la représentation de la profession à tous les niveaux (du ministère aux rectorats). Celle-ci peut prendre différentes formes, de la création de conseillers techniques à celle de représentants choisis dans la profession et n'ayant pas de position hiérarchique. Les positions des différentes organisations sont encore éloignées mais on constate une certaine convergence des points de vue, nous avons encore quelques mois pour faire avancer ce débat.





PRATIQUES

# ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE ET INTERNET : DE NOUVELLES PRATIQUES À EXPLORER AU REGARD DE LA DÉONTOLOGIE

**Maria Ouazzani**

Psychologue clinicienne, n° ADELI 78 93 0400 3  
Responsable du Centre d'Écoute Psychologique PSYA

**Cet article propose une brève illustration d'une pratique de soutien psychologique dans le cadre d'un dispositif à distance - par téléphone et par Internet - assuré par des psychologues exerçant dans le champ des risques psycho-sociaux et de la qualité de vie au travail. Nous proposons ensuite au lecteur une présentation succincte des enjeux déontologiques et réglementaires que cela implique dans le cadre de cette pratique singulière.**

La psychologie en tant que pratique professionnelle s'est depuis longtemps diversifiée tant dans ses champs d'application que dans ses modalités d'intervention. Le psychologue est aujourd'hui reconnu comme pouvant répondre à une diversité de publics et de terrains en allant, notamment, à la rencontre des personnes qu'il accompagne (domicile, lieu de travail,...). En lien avec l'évolution des technologies de l'information et de la communication, les psychologues ont aussi été amenés à repenser leurs pratiques en s'appuyant sur de nouveaux supports comme le téléphone, Internet ou la visio-conférence.

En Amérique du nord, la « télé-psychologie », la « cyber-psychologie » ou encore la « thérapie en ligne » sont des pratiques déjà développées depuis plusieurs années. En France, ces nouvelles modalités d'accompagnement sont encore peu répandues et peinent donc à avoir une réelle légitimité. Si elles existent dans les représentations, ces dernières sont encore fortement associées à la téléphonie sociale comme les lignes de soutien issues du monde de

la solidarité - « SOS Amitié » ou « SOS Suicide » - ou encore les numéros verts d'information à visée préventive. Pourtant aujourd'hui en France, en s'inspirant notamment des pratiques existantes, un nombre croissant de psychologues s'octroient une position plus ouverte en proposant des entretiens par téléphone, par messagerie ou par visio-conférence. En exercice libéral, tout d'abord, cadre dans lequel les psychologues réalisent des entretiens en ligne, ou par le biais d'autres types de dispositifs de soutien psychologique. Les niveaux d'accompagnement peuvent alors être très différents ; du traitement d'une urgence ponctuelle à une démarche de soutien psychologique, en passant par la pratique, plus discutée, de psychothérapie en ligne exclusivement ou partiellement en complément d'une thérapie plus traditionnelle en face à face.

S'agissant de la pratique à distance, nous la retrouvons également dans le cadre de services à destination des entreprises au bénéfice de leurs salariés au titre d'une démarche de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) ou de promotion de leur qualité de

vie au travail. On retrouve ici des dispositifs assurés par des cabinets le plus souvent spécialisés dans le domaine, sous des appellations de type « cellule d'écoute » ou encore « numéro vert ». Ces services proposent aux salariés en situation de mal-être des entretiens avec des psychologues par téléphone de manière confidentielle et anonyme face à leurs difficultés professionnelles ou personnelles. Cet accompagnement, même s'il est réalisé par le biais d'un entretien à distance, permettrait de prévenir les situations à risque et aurait un effet bénéfique tant au niveau individuel, collectif qu'au niveau de l'organisation elle-même.

Le Centre d'Écoute Psychologique est une illustration de ce type de service. Dans le cadre de ce dispositif, accessible 24h/24, sont exclusivement présents des psychologues cliniciens. Disposant d'un accès dédié par téléphone ou par internet, chaque salarié peut bénéficier d'un soutien psychologique tout en ayant la possibilité de rester anonyme. Un salarié peut s'entretenir avec le même psychologue à distance sur plusieurs entretiens ou peut poursuivre le travail engagé par des entretiens en face à face avec un autre psychologue si besoin. Face à la variété des situations accompagnées et des niveaux de demandes, le travail du psychologue repose sur une écoute aménagée aux particularités de sa pratique, à savoir sans interactions visuelles. Le psychologue intègre alors les principes d'une écoute active afin que le lien entre l'appelant et l'écouter puisse se matérialiser dans l'échange. L'expérience nous montre souvent que ce type de dispositif se met au service de ceux qui n'auraient probablement pas sollicité un psychologue dans sa configuration classique. En général, la plupart des appelants nous confient qu'ils n'auraient pas fait spontanément la démarche de rencontrer un psychologue directement en face à face du fait,

parfois, d'une méconnaissance de la profession ou encore face à une appréhension ou à une résistance individuelle. Les éléments facilitateurs tels que l'anonymat, l'accessibilité 24h/24, la gratuité et la non confrontation physique ouvrent aux appelants une possibilité d'espace intermédiaire pour verbaliser leurs difficultés et permettent d'engager une première démarche. Cette pratique à distance répond également aux personnes qui rencontrent des difficultés de déplacement en raison d'un handicap, d'une maladie, d'une expatriation. L'usage d'Internet trouve enfin une spécificité supplémentaire notamment auprès de personnes porteuses d'un handicap comme les sourds ou les malentendants.

Si ces pratiques psychologiques à distance existent et tendent à se développer, elles posent bien entendu des questions tant au niveau de la pratique clinique que de la déontologie. Il est donc nécessaire que ce type d'accompagnement puisse reposer sur un cadre clinique intermédiaire en constante réflexion et sur un support déontologique et réglementaire rigoureux. Au niveau international, des instances, comme la société internationale pour la santé mentale en ligne (ISMHO) en 1999, ont pu organiser une réflexion sur les pratiques psychologiques à distance, quant à leur pertinence et leurs limites.

En France, le cadre déontologique, en référence au code et à sa forme actualisée de 2012, constitue un repère essentiel. S'agissant de la pratique psychologique à distance, la Fédération des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels a initié une réflexion réunissant la plupart des cabinets proposant un service d'accompagnement tel que celui proposé par le Centre d'Écoute Psychologique. Afin de garantir aux salariés bénéficiaires et aux entreprises clientes une pratique conforme à la déontologie des psychologues



et aux différentes réglementations, il était en effet indispensable de préciser ce qu'il était possible de faire dans ce contexte aménagé de la psychologie et d'en partager un socle commun. Ce travail a eu en effet pour but de partager un cadre commun en réponse à des situations où les entreprises pouvaient être amenées, par méconnaissance ou par mauvaise compréhension du service, à formuler des demandes qui pouvaient questionner le cadre légal. Cela a donc permis d'apposer une réelle volonté de prémunir ce type de dispositif de tout mésusage ou instrumentalisation et a eu également comme finalité de réguler les pratiques en s'accordant sur six fondements illustrés sous la forme d'un « guide de bonnes pratiques ». Parmi les principes développés dans ce guide, le respect de la confidentialité des données occupe une place centrale que ce soit dans un contexte d'assistance à personne en danger ou dans le cadre d'un retour statistique à destination des entreprises.

Pour exemple, les psychologues ont eu à répondre à la demande de certaines entreprises de pouvoir être alertées sur des situations de souffrances individuelles afin de jouer leur rôle en termes de prévention et d'accompagnement. Or, la confidentialité et l'anonymat, inhérents au dispositif, sont des principes incontournables afin de garantir aux salariés une étanchéité des espaces. Pour répondre à cette double exigence, il était donc nécessaire de préciser à quel moment et dans quel cadre l'anonymat se devait d'être levé au regard de l'entreprise tout en préservant les données personnelles des salariés et en respectant le cadre déontologique. De même, s'agissant de l'intervention par téléphone et internet il était d'autant plus indispensable de définir les contours juridiques et opérationnels en cas d'urgence suicidaire. Les psychologues exerçant avec ce type de dispositif ne disposent pas de données visuelles pour estimer le risque, la dangerosité ou encore l'imminence d'une crise. De plus, l'anonymat peut constituer un frein dans la gestion de cette situation. Sur cette question du péril imminent, la formation des psychologues a donc été, de façon unanime, un préalable en terme d'engagement lorsqu'il s'agit de l'évaluation et de la gestion d'un risque suicidaire via un média à distance. De plus, la formalisation d'une procédure de mise en sécurité des personnes et des situations où l'entreprise pouvait être alertée sont autant de points sur lesquels ce groupe de travail a travaillé afin d'y apporter une réponse, respectueuse des aspects réglementaires et déontologiques. Enfin, chaque entreprise disposant d'un service tel que le Centre d'Écoute Psychologique a la possibilité



de suivre l'utilisation du dispositif via un retour statistique. Mais, les données diffusées à l'entreprise ne peuvent compromettre la confidentialité ou l'anonymat des appelants. Le principe retenu a été que les entreprises puissent disposer d'un retour sur une forme globale pour éviter tout risque d'identification des appelants.

Ainsi, face à l'évolution de ces nouvelles pratiques psychologiques à distance, ce guide constitue une première approche en réponse à une activité bien spécifique qui, par le biais d'un échange d'expériences, propose un cadre pour mieux le partager. Les psychologues exerçant via un dispositif de soutien psychologique à distance peuvent ainsi s'appuyer sur une base telle que leur pratique puisse s'inscrire dans le panorama des autres pratiques professionnelles. Il peut aussi constituer un support de travail pour les psychologues exerçant une pratique similaire, et peut s'avérer utile pour sensibiliser les entreprises et les salariés sur les limites et les exigences déontologiques et réglementaires que cela suppose. Ce guide, accessible publiquement, est un premier pas vers un travail de réflexion plus vaste et que nous souhaitons à venir sur l'évolution des nouvelles pratiques à distance, en prenant en compte les autres contextes dans lesquels elles s'exercent et se développent.

# LES BRÈVES

ADHÉSION FFPP

## CAMPAGNE 2016

Pour le Bureau Fédéral, Céline Parisot

Rédactrice en chef de Fédérer,

Psychologue, n° ADELI : 54 93 01 81 0

**U**ne nouvelle année commence. La FFPP, depuis sa création en 2003, rassemble praticiens et universitaires qui choisissent de réfléchir et d'œuvrer ensemble pour donner à la Psychologie une visibilité, une cohérence et une représentativité sociale qui sont à conforter. Cette année, vous pouvez faire le choix de nous rejoindre pour participer, à votre manière, à la bonne mise en œuvre des missions que la Fédération s'est donnée depuis 12 ans.

La FFPP ne peut vivre et agir sans l'implication et la disponibilité de ses membres bénévoles.

L'efficacité de ses actions, l'intensité de son message de Fédération à travers la profession, sont directement dépendantes des cotisations de ses adhérents. Celles-ci apportent un soutien autant moral que financier essentiels à la défense et au développement de la psychologie en France.

**Défendre la profession a un coût. Les cotisations permettent de : contribuer à la professionnalisation du siège, assurer les déplacements des bénévoles les plus engagés dans la diversité de leurs missions en France et en Europe, assurer le dynamisme du site de la Fédération, diffuser de la documentation, assurer la vie organisationnelle de la CNCDP.**

Pour accompagner l'évolution responsable d'une profession en marche, rejoignez la FFPP, une grande Fédération professionnelle.

En adhérent, vous contribuez :

- au développement et à la promotion de la profession ;
- aux débats et réflexions partout où ils s'engagent ;
- au soutien des collègues de notre Fédération ;
- à la prise en compte de vos idées et de vos avis sur les positions et les décisions professionnelles à venir.

En adhérent, vous bénéficiez :

- d'accès gratuit aux groupes d'intervision à proximité de chez vous ;
- d'inscription aux formations EPEP à tarifs préférentiels, avec possibilité de les délocaliser près de chez vous grâce aux coordinations régionales ;
- d'inscription à tarifs préférentiels aux colloques et aux *Entretiens Francophones de la Psychologie* ;
- de 50% sur l'abonnement papier du *Bulletin Fédérer*, magazine sur l'actualité de la profession en région, en France et en Europe.

En adhérent, vous devenez membre de l'association et vous pouvez vous engager dans les groupes de travail et de réflexion, rejoindre un bureau en région ou une association membre (en fonction des statuts des associations membres). Ainsi, vous rencontrez de nouveaux collègues et pouvez échanger et prendre du recul sur l'ensemble de vos pratiques. Devenir membre, c'est participer activement en fonction de ses envies et de sa disponibilité à la dynamique fédérative.

**Du nouveau dans l'adhésion : vous demander d'adhérer en début d'année n'est pas simple. Les fêtes de fin d'années ont pu faire une coupe franche dans le budget et les bonnes résolutions sont là pour nous pousser à faire des économies. Nous proposons cette année de mettre en place un prélèvement mensuel, ce qui fait, pour une adhésion à taux plein, moins de 10€ par mois.**

**Si vous souhaitez cette formule, vous rapprochez du siège de l'association : [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net).**

**N'hésitez plus à nous rejoindre !**

## INTERVIEW

# ALINE MORIZE-RIELLAND : « L'ENGAGEMENT PAR TOUS LES TEMPS »

### Caroline Garbaye

Membre actif du bureau de la Coordination Régionale Aquitaine,  
Psychologue, n°ADELI : 64 93 0343 5

**E**n cette période de réflexion au sein de nos associations de psychologues, nous proposons cette interview d'Aline MORIZE-RIELLAND qui, depuis une vingtaine d'année, a assuré diverses responsabilités, tout d'abord au sein de l'Association Régionale des Pays de l'Adour (ARP) à Pau et à la FFPP depuis de sa création, elle a notamment fait partie du Bureau Fédéral pendant quelques années. Son parcours engagé se conjugue au présent, au passé et regarde vers l'avenir.

C'est ainsi que nous allons faire un historique de l'association et notamment en reparlant du travail sur l'élaboration du code de déontologie ; puis nous approfondirons son intervention au sein des instances représentatives sur lesquelles nous nous appuyons aujourd'hui.

**Caroline GARBAYE (CG) :** Avant de te demander des précisions sur tes actions menées au sein de la FFPP, je voudrais savoir comment tu as connu l'ARP et ce qu'elle représentait à l'époque, à Pau ?

**Aline MORIZE-RIELLAND (AMR) :** Je connaissais des psychologues adhérents de l'ARP sur mon lieu de travail. J'ai poursuivi ma formation de psychologue en parallèle de mon emploi de responsable pédagogique dans un hôpital de jour et tout naturellement, une fois diplômée, j'ai adhéré à l'Association Régionale des Psychologues des Pays de l'Adour en 1992.

**CG :** Pourquoi as-tu choisi de t'impliquer à ce moment-là ?

**AMR :** Pour moi, il était important de ne pas être isolée, d'échanger sur les pratiques, sur la place du psychologue, sur la définition du statut, sur son rôle dans l'institution... Venant du monde enseignant qui a une « tradition » d'organisation à la fois syndicale et pédagogique, m'impliquer dans une association qui permette de réfléchir collectivement me paraissait évident.

**CG :** Au fil du temps, quelles sont les missions dans lesquelles tu t'es investie ?

**AMR :** Mon implication est liée aux diverses évolutions qui ont eu lieu à partir de 1985. Il y a plusieurs temps forts dont il faudrait parler car chacune de ces étapes se sont enchaînées avec une certaine logique visant à définir, rassembler et garantir la profession.

*Pour moi, il était important de ne pas être isolée, d'échanger sur les pratiques, sur la place du psychologue, sur la définition du statut, sur son rôle dans l'institution...*

**CG :** Peux-tu nous rappeler ces étapes ?

**AMR :** Cela a débuté avec la loi de protection du titre de psychologue en 1985, puis en 1990 avec le décret d'application qui fixait la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre. Les pouvoirs publics ont alors mis en place des commissions régionales validant ou non le titre pour des professionnels en exercice qui ne pouvaient faire état d'un de ces diplômes. Des collègues de l'ARP ont participé à ces commissions en Aquitaine. Puis vint la signature du code de déontologie en 1996, les commissions nationales comme la CIR (Commission Inter-organisationnelle Représentative) et la CNCDP (Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues) dont nous avons fait partie dès le début, la création de la FFPP en 2003 à laquelle nous avons adhéré et Adeli la même année.

**CG :** Quelles sont les missions auxquelles tu as directement participé et qui t'ont particulièrement motivée ?

**AMR :** En 1992, à l'ARP, nous étions plusieurs à être très impliqués, nous nous partageons les responsabilités, je pense notamment à Françoise BISSEY, Anouk FONCHAIN, Véronique SURUN, et par

la suite Sandrine CHARUEL. Dès 1997, au lendemain de la signature du code, nous nous sommes engagés pleinement au sein de la CIR; puis la CIR a créé la CNCDP à laquelle j'ai participé pendant 4 ans. Cette commission est constituée de psychologues divers (hospitaliers, libéraux, universitaires, ..). C'était intéressant de mettre les articles du code à l'épreuve de la réalité. Nous faisons l'étude des dossiers en duo à partir d'une question posée à la CNCDP par un employeur, un professionnel ou un usager, en prenant appui sur le code pour rédiger un projet d'avis ; parfois les questions étaient à l'intervalle des articles du code. La rédaction définitive par la CNCDP entraînait des débats passionnants et très longs car l'avis devait obtenir le consensus. Ce mode de fonctionnement de la CNCDP est toujours le même. Les avis de la CNCDP ont participé à la réactualisation du code en 2012.

**CG :** À propos, à quel moment adhères-tu à la FFPP ?

**AMR :** Au départ, nous siégeons en tant que membre ARP au sein de la CIR. Les états généraux de la psychologie à la Mutualité à Paris en 2001 ont joué en faveur de la nécessité de se rassembler dans une seule entité nationale, puis le congrès de 2002 a entériné la constitution de la FFPP. Nous y avons voté en faveur d'une fédération. C'est pourquoi localement l'ARP a choisi de se dissoudre. La création de la Coordination Régionale Aquitaine s'est faite dans la continuité de l'ARP car les adhérents se sont réinscrits dans la toute nouvelle association « FFPP ».

**CG :** Et qu'en est-il aujourd'hui ? Penses-tu, par exemple, que les jeunes diplômés connaissent le code de déontologie ?

**AMR :** En effet, ils y sont confrontés très tôt car il y a un module dédié à la connaissance et à la mise en pratique du code de déontologie au cours du cursus universitaire. Même si cet enseignement prend des formes diverses en quantité et en qualité selon les universités, cela reste une avancée constructive et visible.

**CG :** Notre profession possède de nombreuses spécialités et y compris un exercice libéral, alors, penses-tu vraiment que cela soit possible d'avoir un sentiment d'appartenance professionnelle ?

**AMR :** C'est souvent compliqué pour les psychologues qui ont un mode de fonctionnement plutôt indépendant. Certains confondent autonomie professionnelle et isolement... quitte à être malmenés. La formation exclusive à l'université y joue pour beaucoup, les stages sur le terrain ne pèsent pas lourd pour contrecarrer ce défaut « originel » tant les praticiens « référents de stage » sont considérés comme une simple formalité pour l'obtention du diplôme. À l'inverse, je ne pense pas que l'on ait la même chose pour les « Psycho Prat » qui sont dans une école d'un niveau équivalent à l'université, mais qui s'appuie sur les praticiens. Pour les jeunes diplômés, c'est une aide pour l'emploi grâce au réseau. C'est pourquoi la FFPP joue ce rôle pour la recherche d'emploi et favorise l'assurance professionnelle à travers la régulation des pratiques. À Pau, nous avons mis en place 3 groupes d'intervision, ils apportent une réelle plus-value professionnelle mais aussi un réseau relationnel.

**CG :** En tant que membre du bureau, peux-tu nous dire quelles sont les questions professionnelles qui reviennent souvent ?

**AMR :** Il y a quelques années, nous avons organisé des réflexions à propos du QI, avec une soirée thématique car cela intéressait un grand public et méritait des éclaircissements. La question du remboursement des consultations du psychologue par la CPAM, revient régulièrement. Le positionnement du psychologue « cadre » rattaché au directeur, se pose régulièrement dans les institutions qui ont une visée de « rétrogradation ». Le trop grand nombre de psychologues sur le marché du travail qui les rend particulièrement vulnérables aux pressions institutionnelles, leur fait parfois oublier la nécessaire collégialité. La tendance à créer une nouvelle association, souvent éphémère à partir du plus petit dénominateur commun plutôt que construire un collège spécialisé dans une fédération qui rassemble tout le monde, peut se produire.

**CG :** Quelles orientations principales tires-tu de ces expériences ?

**AMR :** Des valeurs fondamentales telles que « être le plus unitaire possible car cela nous consolide et favorise notre insertion professionnelle, et rechercher des actions communes qui nous ouvrent de nouvelles voies et un avenir »

**CG :** Nous rencontrons des sympathisants qui hésitent parfois à adhérer, que pourrais-tu leur dire selon toi ?



Aline  
MORIZE-  
RIELLAND

**AMR :** Exercer un « métier de solitaire » suppose de ne pas rester isolé. Les permanences sont un premier contact, les groupes d'intervision permettent de se construire une identité professionnelle en échangeant et réfléchissant sur nos pratiques. La FFPP est aussi un réseau de psychologues avec des actions communes, des formations, des journées d'études. De manière plus militante, la participation aux CAF (Conseil d'Administration Fédéral), aux commissions nationales à Paris... est une expérience très enrichissante. Les jeunes collègues qui ont pris le relais en 2010 dans l'actuel bureau aquitain ne me démentiront pas ! De façon plus légère, les apéros ou dîners psycho sont des moments conviviaux importants. La question de

l'ordre des psychologues va être débattue en cette année 2016, il est important pour les professionnels de participer aux questions nationales qui vont orienter leur profession... de participer aux questions européennes, internationales, la formation par exemple (en Espagne comme au Canada, il y a un collège professionnel, voire un ordre qui valide le titre à l'issue de la faculté). C'est important de savoir ce qui se passe pour nous, autour de nous et agir.

**CG :** Je te remercie pour ton témoignage. Il nous aide à réfléchir sur de nouvelles configurations sur lesquelles nous interrogeons aujourd'hui et qui concernent notamment notre représentativité nationale et internationale.

**FPH**

# UN CONCOURS SOUS HAUTE TENSION...

**Gladys Mondière**

Psychologue

Membre du Bureau Fédéral de la FFPP, Chargée de mission FPH

**L**a FFPP organise depuis quelques années des sessions de formation pour préparer les psychologues aux concours de la Fonction Publique Hospitalière. Ces formations sont toujours appréciées par les psychologues y participant.

En avril 2015, lors de la signature d'un accord sur la résorption de l'emploi précaire, Martin Hirsch, directeur général de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, avait annoncé **un concours sur titre pour l'embauche de 30 psychologues pour le second semestre**. L'annonce du concours sur titre pour 50 postes, mise en ligne en novembre 2015 sur le site de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, s'est propagée comme une traînée de poudre parmi les psychologues parisiens, pour lesquels les concours paraissent au compte-gouttes. La diffusion de l'information s'est accompagnée de rumeurs plus ou moins

surprenantes. Par ailleurs, une formation spécifique de 2 heures a été proposée au sein de l'AP-HP pour les psychologues contractuels postulant au dit concours. Enfin, les documents à retirer dès le 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour la constitution du dossier semaient eux-mêmes une certaine confusion.

Cette inégalité de traitement pour les psychologues non contractuels et la nécessité de répondre à une demande désordonnée d'informations se multipliant sur les réseaux sociaux ont incité la FFPP à mettre en place rapidement **une journée de formation sur le concours sur titre de la Fonction Publique Hospitalière et ici précisément de l'AP-HP. Il nous est apparu important dans le cadre des missions d'information de notre Fédération de proposer une formation répondant à une demande conjoncturelle.**

Plus de 60 psychologues intéressés par ce concours sur titre se sont inscrits à cette journée du 18 décembre 2015 qui a remporté un franc succès. L'anxiété liée à l'enjeu d'un tel concours était palpable, pour autant la formation s'est déroulée dans une ambiance dynamique et studieuse. Les psychologues sont repartis avec un certain nombre de réponses et d'outils pour la constitution de leur dossier.

**Nous leur souhaitons, bien entendu, tous nos vœux de réussite.**



## RESSOURCES

# DOSSIER SUITE AUX ATTENTATS À RETROUVER SUR LE SITE DE LA FÉDÉRATION

**S**uite aux actes terroristes qu'a connus Paris ce 13 novembre 2015, la FFPP présente ses condoléances aux familles, aux proches, aux amis des victimes. Elle assure toutes les personnes touchées par ce drame de son soutien et de sa solidarité et elle rend hommage à tous ceux qui, à titre professionnel ou bénévole, se sont mobilisés pour porter secours aux victimes.

La FFPP fait part de son horreur face à la barbarie terroriste. Elle se joint à tous les citoyens et toutes les organisations et mouvements qui défendent les valeurs de liberté, de fraternité et de partage, luttant ainsi pour préserver la démocratie et les valeurs républicaines.

Nous avons reçu le soutien de très nombreux responsables d'organisations internationales de Psychologie. Ils nous encouragent à nourrir les connaissances dans notre champ qui permettent de mieux comprendre les causes du terrorisme pour y faire face.

Nombreux sont les psychologues à se manifester pour contribuer à une démarche de soutien des enfants comme des adultes et à porter leur attention sur la question du traumatisme psychique pour la comprendre et la prendre en charge.

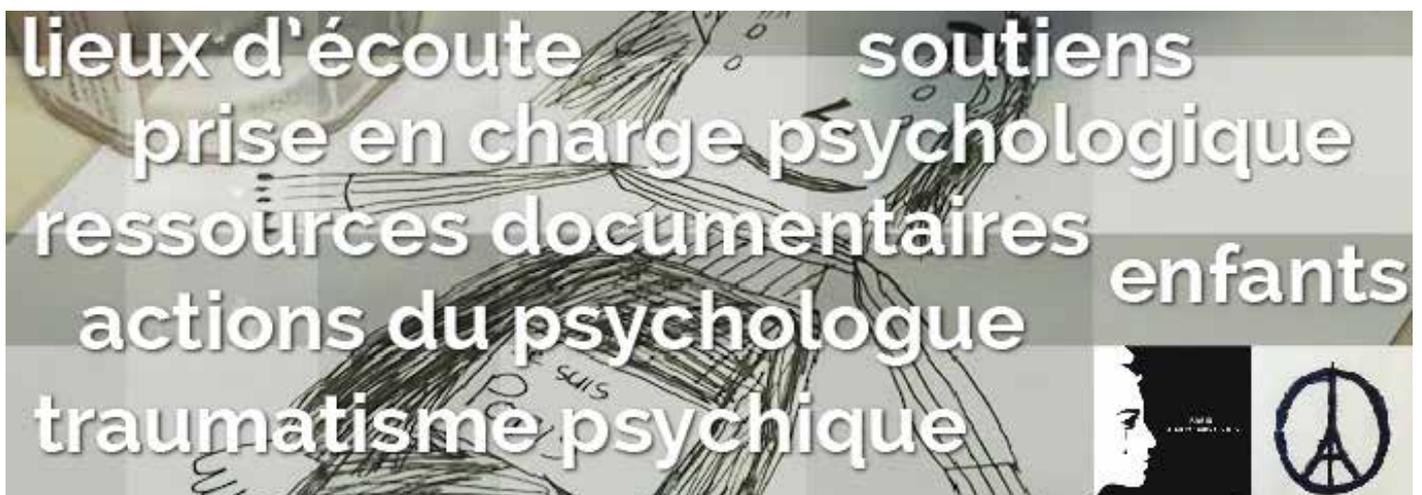
Nous avons mis en place une série de documents sous l'onglet « **Attentats Nov. 2015** ». Retrouvez sur ce dossier en ligne :

- Une information qui reprend les lieux d'écoute et de soutien officiels : à qui s'adresser ?
- Une information sur ce que représente le traumatisme : La question du traumatisme psychique et les psychologues.
- Une série de soutiens adressés à la FFPP
- Des ressources et des sources documentaires permettant d'aller plus loin.

Un groupe de travail est en structuration au sein de la FFPP pour examiner des modalités de collaboration plus avancées lors d'événements majeurs.

Dossier disponible sur le site de la FFPP, rubrique « Ressources » → « Dossier » → « Attentats - Nov. 2015 »

🔗 [http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com\\_content&view=article&id=262&Itemid=427](http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_content&view=article&id=262&Itemid=427)



## ASSOCIATION

# ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE ET L'INTERVENTION MUSÉALE EN PSYCHOLOGIE (ARIMEP)

 [www.arimep.org](http://www.arimep.org)

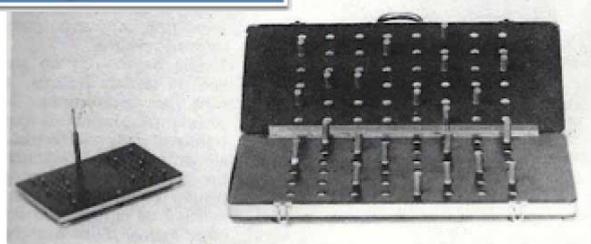
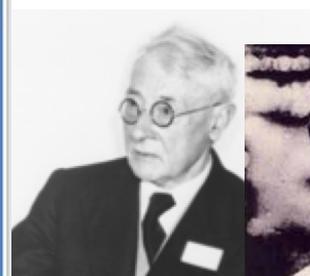
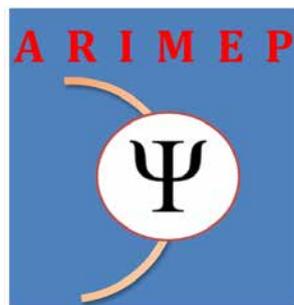
L'Association pour la Recherche et l'Intervention Muséale en Psychologie (ARIMEP) vient d'être créée. Elle a pour objectifs de :

- Recenser tous les objets matériels ou immatériels et archives appartenant à l'État ou à des propriétaires privés ou associatifs et ayant joué dans l'histoire de la recherche, de l'enseignement ou de la pratique en psychologie un rôle historique.
- Faire connaître aux psychologues et au public l'existence de ces divers objets et les conditions dans lesquelles il est possible de les consulter. Favoriser leur accessibilité.
- Agir à chaque fois que nécessaire pour la conservation de ces objets, en coopération avec tous les acteurs susceptibles d'aider à la conservation du patrimoine de la psychologie.
- Entretenir des relations avec les institutions et organisations françaises ou étrangères agissant dans le domaine de la muséologie en psychologie.

Elle a un bureau, un compte en banque et peut dès à présent recevoir vos chèques... Elle aura très bientôt un site web, avec des fiches présentant les archives de quelques psychologues célèbres. Dans les mois à venir, on trouvera sur ce même site des fiches d'appareils qui ont contribué à l'histoire de la recherche en psychologie et de ses applications, et des liens vers d'autres sites relatifs à l'histoire de la discipline. Ce n'est évidemment qu'un début. Le site devrait s'enrichir progressivement grâce aux contributions des membres de l'ARIMEP.

L'ARIMEP est basée sur les adhésions individuelles (chèque de 10€ rédigé à l'ordre de ARIMEP et envoyé, à Rémi Guerrier, ARIMEP, Appt. 1101, 21 avenue Jean Lolive, 93500 Pantin, cf. voir lien ci-dessous vers bulletin d'adhésion).

Elle reçoit aussi des adhésions d'associations (150 €) et sollicite un soutien financier des UFR et départements de psychologie. Elle a déjà reçu une première promesse de don. Mais ce



soutien peut aussi se manifester par la nomination d'un correspondant local de l'ARIMEP et par la prise en charge financière de ses déplacements dans les réunions ARIMEP.

### Composition du bureau :

- Roger LECUYER, président,
- Dominique HOCQUARD, vice-président
- Régine PLAS, secrétaire générale.
- Nadège VERRIER, secrétaire générale adjointe
- Rémi GUERRIER, trésorier.
- Robert SIMONNET, trésorier adjoint.

 Prochaine assemblée générale :  
jeudi 10 mars 2016 à 14 h,  
Maison des associations de Paris 12<sup>e</sup>  
(gare de Reuilly)  
181, avenue Daumesnil, salle haute.

Adresse du site web :

 <http://www.arimep.org>

Bulletin d'adhésion :

 <http://arimep.org/wp-content/uploads/2016/01/bulletin.pdf>

## INTERNET

# MOOC\* INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE

L'objectif de ce cours en ligne est de présenter ce qu'est la psychologie, ce que sont ses principaux secteurs, et les différents débouchés possibles.

De nombreux étudiants s'inscrivent en licence de psychologie en ayant une idée vague, restreinte, voire erronée de ce qu'est la psychologie à l'université : quels contenus enseignés ? Est-il vrai qu'il y a des maths ? Quels métiers à l'issue de la formation ? Ils peuvent parfois être étonnés de découvrir, dès les premiers cours, que cela ne correspond pas vraiment à ce qu'ils avaient imaginé.

L'objectif principal est donc de présenter dans les grandes lignes, ce que sont la psychologie et le métier de psychologue ainsi que d'autres débouchés possibles. Ce cours peut donc être vu comme une introduction générale à la psychologie, un panorama non exhaustif des objets, méthodes et champs d'application. Il a pour visée une meilleure diffusion de l'information auprès du grand public, une meilleure orientation des étudiants dans cette filière, et, à terme, une meilleure réussite.

L'université de Toulouse Jean Jaurès propose un cours qui se déroulera sur 5 semaines et commencera le 25 janvier 2016.

<https://www.france-universite-numerique-mooc.fr/courses/UT2J/59001/session01/about>

\* À propos des MOOC (Massive Open Online Course)

Le principe est de suivre par Internet un cours dispensé par un professeur face caméra, l'apprenant peut à sa guise piocher les cours qui l'intéressent et cela à son rythme. Le cours est tout de même cadencé à un rythme hebdomadaire et validé par étape à travers un quiz. Un quiz final permet d'obtenir une « attestation de réussite » et de juger l'assimilation du cours. Depuis 2014, France Université Numérique (FUN) est la plateforme nationale française présentée via un portail web visant à promouvoir l'utilisation des cours en ligne ouvert et massif. Les cours proprement dits sont accessibles gratuitement par tous après inscription. (source : Wikipédia)

<https://www.france-universite-numerique-mooc.fr/>



## ASSOCIATION

## MAMAN BLUES

✉ [elise.marcende@gmail.com](mailto:elise.marcende@gmail.com)  
 🌐 [www.maman-blues.fr](http://www.maman-blues.fr)  
 📘 [facebook.com/Association-Maman-Blues-231508443611180](https://www.facebook.com/Association-Maman-Blues-231508443611180)

L'association Maman Blues est une association parentale de soutiens et d'échanges pour les femmes en difficulté durant la période de grossesse, à la naissance, dans les premières années de vie de l'enfant.



L'association a vu le jour en 2006 mais le site et le forum ont été créés en 2003. L'association propose de mettre à disposition des adresses de professionnels à même de prendre en charge certaines demandes.

L'association ne se substitue pas aux professionnels de la santé ou aux prises en charges médicales et psychologiques existant actuellement.

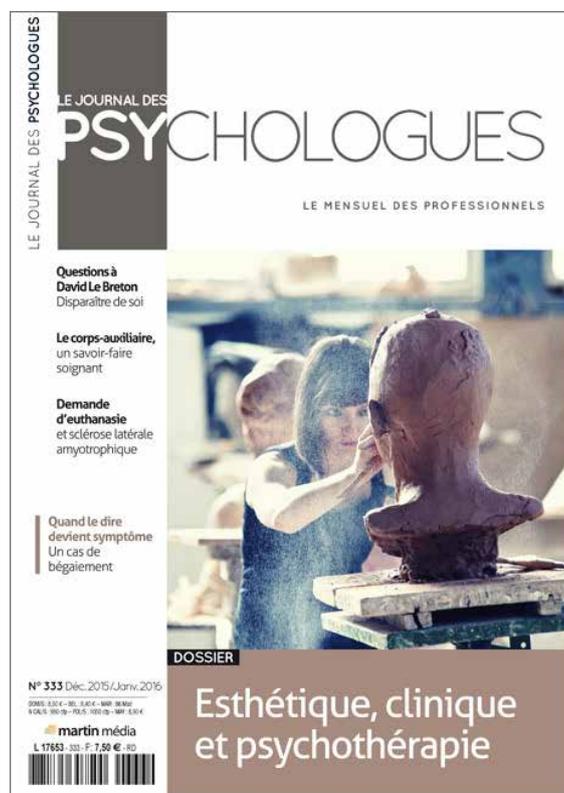
Élise MARCENDE, co-présidente de Maman Blues, vous propose, si vous le souhaitez, de figurer dans le **répertoire national professionnel de l'association**. Pour cela, vous pouvez la contacter par courriel à l'adresse ✉ [elise.marcende@gmail.com](mailto:elise.marcende@gmail.com).



Le Journal des psychologues est né en 1982, initié par quelques psychologues qui ressentaient le besoin de fédérer la profession par une revue émergeant du corps des psychologues ; celle-ci se veut différente des parutions scientifiques, non réductible aux revues de vulgarisation mais apportant néanmoins l'essentiel de l'information indispensable à une profession en mouvement. Elle s'adresse à l'ensemble des professionnels de la psychologie – psychologues praticiens, universitaires, étudiants, praticiens-chercheurs – ainsi qu'à tous les professionnels concernés dans leur pratique par la dimension psychologique.

Chaque numéro est articulé autour d'un dossier de 40 pages et des articles complémentaires écrits par des praticiens ou des chercheurs sur des thèmes variés et dans tous les champs de la psychologie et les domaines d'exercice des psychologues : la psychologie de l'enfant, le handicap, l'insertion, les addictions, la psychothérapie, la psychanalyse, les neurosciences... On y trouve également un flash sur l'actualité de la profession, une sélection d'ouvrages et de revues scientifiques commentés, une rubrique agenda offrant une visibilité sur les journées d'études et congrès quelles que soient leur orientation théorique et technique...

Le Journal des psychologues est un outil de travail et un lieu original d'expression puisque tout un chacun peut exprimer son point de vue et faire partager son expérience. Il est à la fois source d'informations, lieu d'expression et support de formation et de connaissances. Revue indépendante, il met en exergue la transversalité de la psychologie sans à priori ni sectarisme, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie de la profession.



Le Journal des Psychologues sur internet :

<http://www.jdpsychologues.fr/>

Abonnement, archives des articles, librairie...



# TRIBUNE LIBRE

## JE SUIS VENUE TE VOIR PARCE QUE JE VAIS MAL.

**Inès Pélissier**

Psychologue, n° ADELI 88 93 03 004

Membre du bureau de la Coordination régionale Lorraine de la FFPP

« **B**eaucoup de choses douloureuses, parfois très anciennes mais qui peinent à guérir, d'autres bien plus nouvelles et qui jettent du sel sur les plaies des premières.

Ça ne peut plus durer, je veux que ça change.

On me conseille d'aller voir un psychologue. La démarche est difficile, j'en ai déjà vu un quand j'étais enfant et j'en ai gardé un mauvais souvenir. Une femme dans une pièce grande mais sombre, dans un immense fauteuil derrière un immense bureau. Elle me fixait, le menton posé sur ses mains croisées, accoudée sur ses feuilles de notes. Et elle ne disait rien. Jamais. Quand j'y repense aujourd'hui, je sens encore l'angoisse de ces moments me percer le ventre.

Sauf que ça ne va vraiment pas. Il faut que je fasse quelque chose pour aller mieux. Il y a une psychologue à la disposition des étudiants à la maison de la santé de mon campus. Mon estomac se perce rien que de lire son nom. Les souvenirs ressurgissent. Mais je me raisonne. C'est une autre personne. Ils ne peuvent pas être tous comme ça. J'ai juste manqué de chance. C'est ce que je me répète comme un mantra tandis que je vais prendre rendez-vous auprès de la secrétaire, les mains enfoncées si profondément dans mes poches pour les empêcher de trembler que je crains de les avoir percées.

Le jour du rendez-vous arrive. J'angoisse, j'appréhende, des tas d'incertitudes et de peurs se bousculent dans ma tête, se pressent et ne me laissent plus de place. Mais je ne me défile pas. Je prends mon courage à deux mains et je passe la porte de la maison de la santé. Je baragouine mon nom à la secrétaire, et je fuis presque vers la salle d'attente. Je m'assieds sur l'une des chaises, le corps raide, et je patiente sans bouger. Dans un film, le son de l'aiguille des secondes de l'horloge accrochée en face de moi serait multiplié par mille.

Le moment à la fois tant attendu et tant redouté arrive. Tu ouvres la porte de ton bureau, tes yeux balayent la salle d'attente rapidement avant de se poser sur moi. J'en sursaute, prise par surprise par ton arrivée. Tu me regardes, et tu m'appelles par mon nom. Je hoche la tête et je me lève pour te rejoindre. Mes mains se crispent plus fort dans mes poches tandis que d'un geste de la main, tu m'invites à entrer après m'avoir saluée. Je sens l'angoisse m'étreindre la gorge lorsque je te réponds et que je tente un sourire. Tu me le rends en refermant la porte, et tu te diriges vers ton bureau en me désignant le fauteuil placé devant. Je déglutis avant d'obtempérer tandis que tu prends place. Tu m'impressionnes, derrière ton bureau. J'ai la sensation que tu me domines, au point que j'en rentre instinctivement ma tête dans mes épaules. J'ai à nouveau 7 ans. Mais tu m'as souri, ce que j'interprète comme un bon signe. Tes meubles sont également bien plus petits que ceux de mon souvenir. Deuxième bon signe.

Je te regarde, j'ai du mal à commencer malgré tout. Une bonne partie de mon énergie est occupée à te dissocier de cette psy qui avait été si cauchemardesque. L'exercice est difficile, d'autant que tu me regardes en silence malgré un léger sourire. Je serre mes mains l'une contre l'autre pour tenter de me maîtriser, de me reprendre. Je dois y mettre de la bonne volonté.

Au bout de quelques secondes de silence, tu ouvres enfin la bouche. Pour me dire de parler.

Je bats des paupières, un peu interloquée. Tu dois sentir que je suis prise de court, puisque tu ajoutes que c'est à moi de faire tout le travail : tu ne comptes pas m'aider ni me dire quoi que ce soit.

Je sens comme une pierre s'écraser au fond de mon estomac. Je perds mon souffle pendant un instant. À moi de faire tout le travail ? Tu ne comptes rien dire ?

Vraiment rien du tout ?

Toi, ton bureau et ton fauteuil devenez vraiment immenses.

Ça ne peut pas être possible. Un tremblement agite ma colonne vertébrale. J'essaie de me reprendre. J'essaie de t'expliquer que j'ai besoin d'un échange, de dialogue, que tu me parles. Tu ne daignes pas me répondre.

Je sens mon cœur qui s'emballer. Ce n'est vraiment pas possible. Tu dois être en train de me tester. Ou alors tu as juste besoin d'une base. Tu vas changer si je fais un effort. Effort qui me paraît surhumain, mais j'y parviens : pendant 5 minutes, je t'explique en gros ce qui ne va pas. À chaque phrase, je guette le moindre changement de ton visage, le moindre geste. J'attends désespérément que tu fasses quelque chose. Quelque chose qui ne vient pas. Tu ne dis effectivement rien.

Et moi, je ne trouve plus rien à dire. Les mots se bloquent dans ma gorge, mon esprit devient brumeux. Ce nouveau silence ne semble pas te perturber. Un rire nerveux franchit mes lèvres et je tente de te poser une question, seul moyen qu'il me reste pour que tu te mettes enfin à parler, qu'il y ait un dialogue comme je t'ai expliqué en avoir besoin. Que je n'aie plus cette horrible impression de parler à un mur, d'être un cobaye. De ne pas être humain.

Tu as évité ma question.

Je t'ai haïe intérieurement.

Je t'ai haïe de m'ignorer. Haïe de ne rien m'expliquer. Haïe de ne pas tenter de trouver un compromis entre ta façon de faire et mes besoins. Haïe de me terrifier au lieu de me rassurer. Haïe de t'en fichier. Haïe de me donner l'impression que je n'existais pas.

Je ne me souviens même pas de la suite de la séance. Je me souviens juste de ma colère, de ma peur et de ma souffrance, encore plus grande qu'avant que je franchisse la porte de ton bureau. Deux psychologues, deux traumatismes. Je commence à me dire que je ne pourrai jamais consulter, parce que j'attends d'eux quelque chose qui apparemment ne viendra jamais.

La psychologie, ce n'est pas fait pour moi ».

Cette histoire n'est malheureusement que légèrement romancée. Elle a été vécue par une personne qui m'est proche, et dont le récit m'a révoltée.

Il est certain qu'il y a de multiples manières de pratiquer et qu'aucune n'est parfaite, mais la base est de s'adapter à la personne qui vient nous consulter. C'est d'autant plus vrai que la situation relatée ici se passe dans un service public, qui est donc ouvert

à tous et ceux qui s'y rendent ne recherchent pas nécessairement une psychanalyse. Ici, l'utilisateur a été très clair : il souhaitait un dialogue, et non pas une posture purement psychanalytique de la part de son psychologue. Ignorer sa parole, ne pas en discuter avec lui pour trouver une solution qui lui conviendrait est un manquement grave à la déontologie, comme l'indique l'article 2 du Code de Déontologie des Psychologues : **« La mission fondamentale du psychologue est de faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique. Son activité porte sur les composantes psychologiques des individus considérés isolément ou collectivement et situés dans leur contexte »**. Cette professionnelle a ainsi nié la réalité psychique de mon amie, sa souffrance et ses besoins. Et si vraiment elle n'était pas en mesure de lui apporter le type d'écoute que mon amie demandait, elle aurait dû l'orienter auprès d'un collègue, comme le stipule l'article 6 du Code : **« Quand des demandes ne relèvent pas de sa compétence, il oriente les personnes vers les professionnels susceptibles de répondre aux questions ou aux situations qui lui ont été soumises »**.

Nous pouvons également relever un manque à l'article 9 du Code : **« Avant toute intervention, le psychologue s'assure du consentement libre et éclairé de ceux qui le consultent ou qui participent à une évaluation, une recherche ou une expertise. Il a donc l'obligation de les informer de façon claire et intelligible des objectifs, des modalités et des limites de son intervention, et des éventuels destinataires de ses conclusions »**. En effet, cette professionnelle n'a à aucun moment expliqué et justifié sa manière de pratiquer alors qu'il était clair que si mon amie était consentante pour être prise en charge par un psychologue, elle ne l'était pas pour sa manière de pratiquer, ce qui sont deux choses totalement différentes. Elle ne lui a jamais expliqué non plus quoi que ce soit qui ait trait à la déontologie de notre profession. À part pour la saluer, elle n'a pris la parole que pour lui demander de parler et a ignoré ses demandes d'explications. Ce qui a plongé mon amie dans un grand désarroi et a occasionné une souffrance psychique telle qu'elle a abandonné l'idée de poursuivre sa démarche.

Comme le Code de Déontologie des Psychologues n'a pas encore de valeur légale, elle ne peut pas se défendre efficacement face à cette professionnelle qui en a violé plusieurs articles et principes. Et personne ne peut légitimement aller confronter cette professionnelle à ses actes afin d'éviter que de telles choses se reproduisent. Il est donc absolument nécessaire que la profession se mobilise afin que le Code soit enfin légalisé, à la fois pour protéger les usagers mais aussi pour nous protéger nous-mêmes.



### EPEP

## PROCHAINES FORMATIONS 2016

### ANIMATEUR GROUPES ANALYSE DES PRATIQUES (PARIS)



L'animation des groupes d'analyse des pratiques est un exercice une compétence professionnelle de plus en plus demandé au psychologue. Cette formation a su s'adapter aux contraintes spécifiques des groupes d'analyse des pratiques lorsqu'ils sont animés par des psychologues.

📅 PARIS : 4-5 avril + 2-3 mai + 13-14 juin 2016

👤 Formation animée par Sylvie DAURIAC

### ANIMATEUR GROUPES ANALYSE DES PRATIQUES (NICE)



Ces 6 journées permettront aux psychologues d'être en mesure de répondre aux demandes d'animation des groupes d'analyse des pratiques. Elles ont pour finalité de permettre à chaque stagiaire d'acquérir des connaissances théoriques et une expérience pratique suffisantes pour poser les bases et animer des groupes d'analyse des pratiques. Les formateurs, eux-mêmes psychologues praticiens, proposent une approche rigoureuse de cet exercice particulier. La construction d'un cadre de travail en lien avec la demande initiale est progressivement développée et proposée aux participants. Les deux modules ont été construits pour permettre un travail d'appropriation du dispositif des GAP.

📅 NICE : 16-17-18 mars 2016 + 27-28-29 avril 2016

👤 Formation animée par Claude MICHALET et Patrick COHEN

### LES ÉCRITS PROFESSIONNELS DU PSYCHOLOGUE



Le psychologue est amené à rendre compte de sa pratique à travers des écrits : exercice complexe car traversé par des enjeux déontologiques, éthiques, juridiques, et subjectifs. Tous ces aspects seront questionnés et étudiés au cours de cette formation.

📅 PARIS : 4-5-6 avril 2016 (*sous réserve*)

👤 Formation animée par Brigitte GUINOT

### RÉCIT, RÉVÉLATION, DÉVOILEMENT, SIGNALEMENT, PROCÉDURE PÉNALE



Dépistage, signalement et accompagnement de la victime dans la procédure pénale sont les thèmes centraux de cette formation. Toutes les situations de maltraitance familiale, institutionnelle et de son corollaire, le signalement, seront abordées. Le rôle et la place du psychologue y seront attentivement examinés et clarifiés.

📅 PARIS : à définir

👤 Formation animée par Karin TEEPE

## VICTIMES DE TRAUMATISMES : QUELS SOINS ?



### Rôle et place du psychologue

Si la prise en charge psychologique des personnes victimes de traumatisme est une situation fréquemment rencontrée par le psychologue, elle n'en demeure pas moins délicate à mettre en œuvre. Ces trois journées aborderont de manière très complète les spécificités de ces prises en charge.

📅 LIMOGES : 14-15-16 mars 2016

📅 NANCY : 2-3-4 mai 2016

📅 PARIS : 23-24-25 mai 2016

👤 Formation animée par Karin TEEPE

## LE RÔLE DU PSYCHOLOGUE EN INSTITUTION GÉRIATRIQUE



L'apport du psychologue dans les institutions gériatriques s'est considérablement développé ces dernières années. Cette formation vous propose une réflexion renouvelée sur sa place, sa pratique et sa déontologie.

📅 PARIS : 8-9 septembre 2016 (module 1) + 6-7 octobre 2016 (module 2)

👤 Formation animée par Caroline BOUILLON

## L'APPORT DE LA NEUROPSYCHOLOGIE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS. DE L'ÉVALUATION AUX INTERVENTIONS



Cette formation vise, à travers l'apport de la neuropsychologie, à mieux connaître, comprendre et accompagner les enfants pouvant présenter des troubles cognitifs.

📅 PARIS : 17-18 mars 2016

📅 PARIS : 17-18 novembre 2016

👤 Formation animée par Stéphane SOURY

## PSYCHOLOGUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE : SE PRÉPARER AU CONCOURS



Vous êtes psychologue contractuel de la FPH et envisagez de devenir titulaire. Préparez-vous activement et concrètement au concours en participant aux deux journées de formation proposées par la FFPP.

📅 PARIS : 13-14 octobre 2016

📅 BORDEAUX : 7-8 novembre 2016

👤 Formation animée par Gladys MONDIÈRE ou Marie-Thérèse FOURGEAUD

## PSYCHOLOGUE À L'HÔPITAL : NOUVEAUX CONTEXTES INSTITUTIONNELS, RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE : QUELLES PERSPECTIVES ?



La nouvelle loi Santé fait évoluer l'offre de soins. Qu'en est-il de l'exercice du psychologue. Par ailleurs, des propositions de structuration du corps professionnel ont été faites par la Direction Générale de l'Offre des Soins. Une centaine d'établissements se sont engagés dans cette expérimentation. Cette formation vous permettra de préciser l'organisation la réorganisation ? de l'hôpital, et de réfléchir à l'évolution des missions du psychologue en lien avec les nouvelles formes de structuration

📅 PARIS : 10-11 octobre 2016

👤 Formation animée par Gladys MONDIÈRE ou Marie-Thérèse FOURGEAUD

## PSYCHOLOGUE À L'HÔPITAL : STRUCTURATION ET MISE EN PLACE DU PROJET DE PSYCHOLOGIE



La loi HPST, en redessinant l'offre de soin à l'hôpital public (organisation en pôle et mutualisation des moyens), a vu se mettre en place une nouvelle gestion de l'offre de soin et par conséquent des missions des personnels. C'est dans ce contexte qu'il a été proposé à la profession psychologue de participer à une expérimentation concernant la mise en œuvre d'une structuration du corps professionnel.

Cette formation s'adresse aux psychologues des établissements engagés dans l'expérimentation. Pour sa mise en œuvre, en faire la demande auprès de Brigitte Guinot, chargée de mission Formation FFPP (brigitte.guinot@ffpp.net) ou auprès du siège de la FFPP qui transmettra. Un devis sera proposé.

## PSYCHOLOGUES : SE FORMER À LA GESTION DES DRAMES



Les psychologues font partie des professionnels appelés à prendre en charge abruptement des situations d'urgence complexes. L'acquisition ou le renforcement d'un savoir-faire adéquat sont indispensables : cette formation permettra d'acquérir des protocoles d'intervention et des techniques adaptés à la gestion des drames de la vie.

Intervenants: Catherine GUIHARD et Jean-Luc PILET psychologues cliniciens.

### Modalités pratiques :

🕒 Formation de 2 x 3 jours à une année d'intervalle

👥 Groupe de 16 psychologues maximum.

📍 Lieu de la formation : Nantes

📅 Dates : 12, 13, 14 sept. 2016 + 13, 14, 15 mars 2017

Retrouvez toutes les informations pratiques, descriptifs  
et prochaines dates pour chaque formation sur le site des EPEP

[www.entretiensdelapsychologie.org](http://www.entretiensdelapsychologie.org)

## LES FORMATIONS EN INTRA :

### Des formations sur mesure adaptées aux situations institutionnelles des psychologues

Toutes les formations proposées dans notre catalogue peuvent se réaliser sur site. Chaque formation réalisée in situ prend en compte les problématiques spécifiques rencontrées par les psychologues dans l'établissement ou le service demandeur ; pour cela, un programme particulier est toujours proposé.

Psychologue en institution, membre d'un collège de psychologues ou d'une association, directeur d'établissement, service de Formation : rapprochez-vous de Brigitte Guinot, chargée de mission Formation à la FFPP [brigitte.guinot@ffpp.net]. Vous définirez ensemble les objectifs recherchés de manière à réaliser un programme ajusté.

Une proposition pédagogique et financière sera faite avec les commanditaires et nous réfléchirons ensemble pour adapter cette offre aux besoins et aux contraintes logistiques de l'établissement

Toutes nos formations sont mises en œuvre par des psychologues. Nous vous invitons à les retrouver sur notre site.

Toutes nos formations font l'objet d'évaluations spécifiques.

# CONFÉRENCES COLLOQUES JOURNÉES

## CONFÉRENCES NATIONALES

# « À LA DÉCOUVERTE DE LA PSYCHOLOGIE D'AUJOURD'HUI » NOUVEAU CYCLE À LIMOGES

**P**our le second semestre 2015-2016, nous avons le plaisir de vous annoncer la programmation du cycle n°1 « Des apprentissages aux savoirs scolaires » à Limoges, avec le concours de la Coordination régionale FFPP Limousin.

**2 février 2016**

## L'ORIGINE DES PREMIÈRES CONNAISSANCES DU BÉBÉ - ROGER LECUYER



La recherche a permis de mettre en évidence des savoirs humains si précoces que beaucoup de spécialistes ont pensé qu'il était impossible que ces savoirs soient acquis. Ces données ont donc constitué une relance du point de vue innéiste, sous la forme du nativisme : un noyau de connaissances sur les règles simples de relations entre les objets ou entre les personnes serait présent dès la naissance. Pourtant, nous savons maintenant décrire des apprentissages très précoces (même chez le fœtus) et très rapides. La conférence présentera les méthodes de recherche permettant d'étudier les connaissances précoces et décrira quelques exemples de ces connaissances, et leurs limites. Quelques conséquences éducatives seront abordées.

**1<sup>er</sup> mars 2016**

## LE PSYCHOLOGUE, LE HANDICAP ET LA LOI DE 2005 - DANIEL MELLIER



En France, la loi de 2005 s'appuie sur un modèle social alors que les psychologues ont été plutôt formés à une compréhension individuelle du handicap. Après un rappel des composantes du modèle de processus de production du handicap, nous évaluerons le défi posé aux psychologues et à la psychologie d'aujourd'hui tant dans la perspective des recherches fondamentales que dans celle de la pratique clinique, notamment dans le champ de la psychologie du développement.

**5 avril 2016**

## MAÎTRISER LE LANGAGE ORAL N'EST PAS SEULEMENT UNE AFFAIRE DE GRAMMAIRE ET DE VOCABULAIRE ! - VIRGINIE LAVAL



Produire des phrases bien formées, avoir du vocabulaire, maîtriser les temps des verbes, etc., autant de compétences nécessaires à la maîtrise du langage oral mais insuffisantes dans la vie quotidienne. Dans les interactions sociales, on observe que la signification d'une phrase varie en fonction de la situation sociale. On peut dire « j'ai mal à la tête » pour demander de baisser la musique, ou encore « ce film était génial » avec une voix blasée et monotone pour signifier strictement l'inverse. Ces exemples montrent que le langage oral n'est pas toujours transparent, et nécessite pour être compris des compétences qui dépassent les règles de la langue. Ces compétences sont indispensables pour s'insérer de façon harmonieuse dans la vie quotidienne, en particulier à l'École.

**3 mai 2016****ORTHOGRAPHER : UNE DIFFICULTÉ POUR TOUTES ET TOUS - MICHEL FAYOL**

Au cours des deux dernières décennies, le niveau des performances en orthographe a significativement diminué. Cette conférence se propose de dresser un bilan de ce que nous savons de cette baisse et d'en envisager les raisons. En nous appuyant sur la comparaison de différents systèmes orthographiques et en faisant appel aux recherches portant sur l'apprentissage, nous montrerons quelles sont les difficultés majeures chez l'enfant comme chez l'adulte et nous envisagerons des solutions possibles.

**7 juin 2016****LE RACISME DE L'INTELLIGENCE - JEAN-CLAUDE CROIZET**

Avec la découverte de la première échelle métrique de l'intelligence par Binet et Simon en 1905 est apparu que les enfants issus de milieux favorisés avaient en moyenne un âge mental supérieur à celui de leurs pairs des milieux populaires. Ce lien, maintes fois observé entre origine sociale et aptitude intellectuelle, marque l'histoire de la psychologie de l'intelligence. Depuis plus d'un siècle, le concept d'intelligence a ainsi connu un double destin : objet scientifique – c'est un des thèmes les plus étudiés en psychologie – et objet de controverses – il est au cœur de la grande polémique sur l'inné et l'acquis. Dans le cadre de cette présentation, nous montrerons que la réussite à une épreuve intellectuelle est très sensible à son contexte de production au point que certains changements d'apparence mineurs bousculent les hiérarchies de performance. Nous présenterons des recherches qui indiquent que les croyances essentialistes sur l'intelligence contribuent aux écarts de performance intellectuelle. Nous proposerons ainsi de rendre visibles certaines des logiques sociales qui participent à la reproduction et à la légitimation des inégalités sociales.

**Inscriptions en ligne :**

[www.conferecnces.ffpp.net](http://www.conferecnces.ffpp.net) (paiement en ligne)

**Tarifs :**

- Public : 10,00 €.
- Abonnement possible pour 5 conférences : 40,00 € (uniquement sur inscription en ligne).
- Adhérents FFPP : 5,00 €.
- Étudiant : 5,00 € (présentation carte étudiant à l'entrée de la conférence)

*Inscriptions possibles sur place, tarif : 10,00 €. Paiement en espèce ou par chèque.*

*Tarif étudiant 5,00 €, uniquement sur place sur présentation de la carte d'étudiant.*

**Horaire :** De 18h00 à 19h30

**Adresse :** Bibliothèque francophone multimédia, 2 place Aimé Césaire, 87000 LIMOGES

[http://www.bm-limoges.fr/centre\\_ville.html](http://www.bm-limoges.fr/centre_ville.html)

**Contact :** [ffpp.limousin@gmail.com](mailto:ffpp.limousin@gmail.com)

# AGENDA FFPP

**23 janvier 2016 :** Commission éducation

**29 janvier 2016 :** BF-BFE

**30 janvier 2016 :** CAF

**19 novembre 2016 :** Journée d'étude CNCDP  
« Commande, Demande, Consentement –  
questions déontologiques » à Paris

# LIBRAIRIE

## MAGAZINES

# DANS LES KIOSQUES CE MOIS-CI



LE CERCLE PSY

N° 19

déc 2015 - jan-fév 2016

**Les patients dangereux**

<http://le-cercle-psy.scienceshumaines.com>



LES GRANDS DOSSIERS

DES SCIENCES HUMAINES

HORS SÉRIE N° 41

déc 2015 - jan-fév 2016

**De la formation au projet de vie**

<http://www.scienceshumaines.com/>



LE JOURNAL  
DES PSYCHOLOGUES

N° 333

déc 2015 - jan 2016

**Esthétique, clinique  
et psychothérapie**

<http://www.jdpsychologues.fr/>

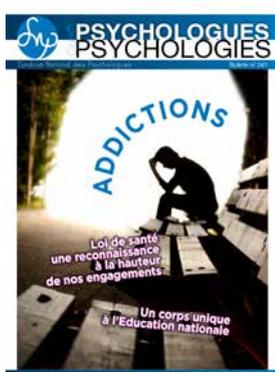


SCIENCES HUMAINES N° 278

février 2016

**Les lois de la réputation.  
De la reconnaissance  
à la notoriété**

<http://www.scienceshumaines.com/>



PSYCHOLOGUES  
& PSYCHOLOGIES

N° 241

déc 2015

**Addictions**

<http://psychologues.org>



BULLETIN DE PSYCHOLOGIE

N° 540, TOME 68 (FASC. 6)

année 2015

**Noter pour penser,  
agir et communiquer :  
approches développementales**

<http://www.bulletindepsychologie.net/>

**i** Tarif d'abonnement réduit au *Bulletin de Psychologie* pour les nouveaux adhérents

Un tarif réduit d'abonnement comme vous n'en avez jamais vu au prestigieux *Bulletin de Psychologie* exclusivement réservé aux membres de la FFPP dans le cadre du partenariat entre le *Bulletin de Psychologie* et la FFPP.

En effet, Le Bulletin propose un abonnement annuel à 42 euros (au lieu de 85 euros), pour les six fascicules du tome. Ce tarif réduit concerne exclusivement des abonnements souscrits par des particuliers, adhérents à la FFPP.

Adressez-vous à Jeannine Accoce, responsable du siège de la FFPP ([siège@ffpp.net](mailto:siège@ffpp.net)), pour souscrire l'abonnement.

# L'ADHÉSION À LA FFPP

## Adhésion individuelle 2016

(du 01/01/2016 au 31/12/2016)

Catégorie 1	Cotisation normale	100 €
Catégorie 2	Retraité <sup>(1)</sup>	75 €
Catégorie 3	Non imposables <sup>(1)</sup> (justificatifs)	40 €
Catégorie 4	Étudiants <sup>(2)</sup> à partir du M1 (justificatifs)	20 €

<sup>(1)</sup> Tarif ne permettant pas de bénéficier de l'APAJ (Aide Professionnelle, Aide Juridique)

<sup>(2)</sup> Etudiant en Master ou doctorant et psychologue non imposable, sur justificatif.

Sur tous les tarifs, 30% à déduire pour les adhérents à une centrale syndicale : UFMICT-CGT, CFDT, CFTC, FO, CGC, SUD, UNSA (SNPsyN). (sur justificatif)

## Adhésion organisationnelle 2016

Nombre d'anciens adhérents x 45 €

### Adhérer en ligne

Avec le site de la FFPP : [www.psychologue-psychologie.net](http://www.psychologue-psychologie.net) ou [www.ffpp.net](http://www.ffpp.net),

Retrouvez les tarifs d'adhésion (rubrique **Adhérer** ou rubrique **À télécharger - Documents Adhésion**), les formulaires d'adhésion à imprimer ou le formulaire en ligne d'inscription individuel.

### Modalités de règlement :

- **Paiement en ligne** : simple, rapide et sûr, réglez votre cotisation directement en ligne avec le système Paypal !
- Nouveau : réglez votre cotisation **par prélèvement automatique mensuel ou annuel**, contactez-nous pour plus d'informations sur la mise en place des paiements.
- **Chèque à l'ordre de la FFPP**, mention «cotisation 2016» au dos.

Pour toute question, contactez le Siège de la FFPP : ✉ [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net), ☎ 01 55 20 54 29, 📠 01 55 20 54 01

## S'ABONNER À FÉDÉRER

Fédérer : 60 € pour participation aux frais d'édition et d'expédition avec remise gracieuse de 50% pour les adhérents.

## PUBLIER DANS FÉDÉRER

Vous souhaitez réagir à l'actualité, proposer des articles, vous pouvez me contacter à [celine.parisot@ffpp.net](mailto:celine.parisot@ffpp.net) pour connaître les modalités pour publier dans Fédérer.



Fédération Française  
des Psychologues et de Psychologie

71, avenue Edouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex  
Tél. 01 55 20 54 29 Fax 01 55 20 54 01  
e-mail [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)  
[www.psychologues-psychologie.net](http://www.psychologues-psychologie.net)